CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

MOTION D'ORDRE DE LAMY,

DÉPUTÉ DU DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME,

Relative à la journée du 9 Thermidor.

Séance du 8 Thermidor, an V.

REPRÉSENTANS DU PEUPLE,

Il ſera ſans doute permis à un de vos collègues de devancer de quelques heures la mémorable époque du 9 thermidor, pour provoquer de cette tribune les témoignages de la reconnoiſſance publique en faveur de la Convention nationale, qui, dans cette heureuſe journée, renverſa le trône ſanglant de la terreur, écraſa les tyrans de la France, & ſauva le reſte de ſes infortunés habitans de la rage des bourreaux.

Graces ſoient rendues à la Convention nationale! la gloire de cette journée lui appartient toute entière. C'eſt pour elle & en ſon honneur que la patrie reconnoiſſante tranſmettra à nos derniers neveux, par un monument digne de ſa gratitude, le ſouvenir d'un ſervice auſſi éclatant.

2 A

Le burin de l'hiſtoire, en traçant avec peine le tableau des forfaits horribles, & juſqu'alors inouis, de *Robeſpierre*, de *Couthon* & de leurs ſectateurs, tracera en même temps, avec une ſorte de joie mêlée d'admiration, le tableau du courage, du dévouement, de la conſtance, de la ſageſſe de la Convention nationale; de cette Aſſemblée dont on ne peut enviſager les malheurs ſans en être attendri; de cette Aſſemblée qui fut condamnée à voir tomber ſous le fer des aſſaſſins pluſieurs de ſes membres dont la vertu, le génie & l'éloquence, compoſoient une digue qui arrêtoit le torrent des crimes des monſtres qui déſoloient l'humanité; de cette Aſſemblée qui, enchaînée elle-même par la terreur, vit pendant dix-huit mois brandir ſur ſa tête le glaive homicide des ſcélérats; de cette Aſſemblée qui, au 9 thermidor, profitant de l'inſtant où ſes oppreſſeurs ſe diſputoient le ſceptre de la terreur & de la tyrannie, rompt tout-à-coup ſes fers, les briſe avec éclat, en charge à ſon tour les ſcélérats, les livre au glaive de la juſtice, ferme l'antre des Jacobins, force l'anarchie juſque dans ſon repaire, ſouſtrait à la mort un million de Français, & ſauve la République. Oui, je ſoutiens, citoyens repréſentans, que c'eſt à la Convention nationale ſeule que nous devons l'heureux réſultat de la journée du 9 thermidor.

Paroiſſez, maintenant, ſi vous l'oſez, exécrables brigands qui voudriez encore uſurper ſur la Convention nationale la gloire de cette journée..... Venez, vils ſéditieux, dignes émules de Robeſpierre dans la carrière du crime, & ſes rivaux lorſqu'il s'agit de l'abſolu pouvoir.... Venez conteſter à la Convention ſes droits à la reconnoiſſance nationale; le peuple, qui s'indigne à votre aſpect, eſt là pour confondre votre impoſture, punir votre inſolente audace, & vous rouler, comme de vils atômes, dans l'immenſité de ſon mépris...

Obſervez, citoyens repréſentans, que les hommes qui, foulant toute eſpèce de honte & de pudeur, s'efforcent de ravir à la Convention nationale l'avantage de la journée du 9 thermidor, ſont encore les mêmes hommes qui vous attribuent aujourd'hui les maux qui affligent la République,

qui tentent par tous les moyens possibles à inoculer le poison de la calomnie dans toutes les veines du corps politique, qui cherchent à donner des inquiétudes aux acquéreurs de biens nationaux, à alarmer les bons mais simples & crédules habitans des campagnes, en leur persuadant que vous allez ressusciter l'hydre de la féodalité, & que, succombant d'abord sous le poids des vexations de tout genre, ils verront ensuite les prêtres & les nobles décimer leurs moissons. Ce sont ces mêmes hommes qui emploient toutes leurs manœuvres à alarmer les défenseurs de la patrie, en leur faisant craindre pour la liberté qu'ils ont conquise au prix de leur sang. En un mot, ils vous prêtent l'odieux projet de renverser la constitution pour rétablir la monarchie..... Le Corps législatif est trop grand, il respecte trop le caractère auguste dont il est revêtu, pour s'abaisser jusqu'à la justification ; il se contentera de vouer au plus profond mépris la calomnie & les calomniateurs. Mais cependant, pour qu'il ne reste plus aux scélérats aucun moyen de séduction, il me sera sans doute permis de faire une déclaration solemnelle, qui, j'ose l'espérer, ne sera pas désavouée par le Conseil.

Oui, peuple français, je déclare, à la face du ciel, que tes représentans périront plutôt que de laisser porter atteinte à la constitution de l'an 3 ; qu'ils répandront, s'il le faut, tout leur sang pour le maintien de la République ; qu'ils poursuivront également & la dévorante anarchie & le despotisme féroce ; qu'ils protégeront les acquéreurs des biens nationaux ; que jamais le monstre de la féodalité ne reparoîtra parmi nous ; qu'ils s'empresseront de rapporter toutes ces lois révolutionnaires qui blessent la justice, & qui sont en contradiction formelle avec les dispositions de notre pacte social. Oui, je le jure, non pas *sur les massues de septembre*, ni *sur les poignards de telle ou telle époque* (jamais ces instrumens assassins ne souilleront nos mains républicaines), mais sur l'honneur national, sur la loyauté française, sur l'amour sacré de la patrie, sur le sentiment de nos devoirs, sur l'épée de nos braves défenseurs, sur

leur intrépidité, leur courage, sur leurs brillantes victoires qui ont fait si souvent pâlir les rois sur leurs trônes ébranlés; oui, nous maintiendrons le gouvernement républicain tel qu'il est établi, & nous vouerons une haine implacable à ceux qui tenteroient de le renverser.....

Et c'est pour exprimer la reconnoissance publique envers la Convention nationale, qui, le 9 thermidor, délivra la France de la plus cruelle tyrannie dont les annales du monde fassent mention, que j'ai l'honneur de vous proposer le projet de résolution suivant:

PROJET DE RÉSOLUTION

Le Conseil des Cinq-Cents, considérant que la Convention nationale délivra la France, dans la journée du 9 thermidor, de la plus odieuse des tyrannies; considérant qu'un service aussi signalé lui donne des droits incontestables à la reconnoissance publique, déclare qu'il y a urgence.

Le Conseil des Cinq-Cents, après avoir déclaré l'urgence, prend la résolution suivante.

ARTICLE PREMIER.

La Convention nationale, dans la journée du 9 thermidor an 2, a bien mérité de la patrie.

II.

La présente résolution sera imprimée, & portée au Conseil des Anciens par un messager d'état.

Nota. Le Conseil a passé à l'ordre du jour sur le projet de résolution; mais il a ordonné l'impression du discours & la distribution à chacun de ses membres, au nombre de trois exemplaires.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Thermidor, an V.